



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt
de la Martinique**

ARRETE

**Portant nomination du jury de Validation des Acquis de l'Expérience pour l'examen
du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Aménagements Paysagers
du 19 mai 2022**

Vu le code du travail, art. L6411 et suivant ;

Vu le code du travail, art. R6412-1 ;

Vu le code de l'éducation : Art. R.335-5 à R.335-11 et R.613-33 à R.613-37 ;

Vu le code de l'éducation, art. D337-93 ;

Vu la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n°89-201 du 4 avril 1989 portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole ;

Vu le décret 2019-1119 du 31 octobre 2019 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis et de l'expérience et comportant d'autres dispositions relatives aux commissions professionnelles consultatives en matière de certification professionnelle et aux organismes financeurs du projet de transition professionnelle ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2013 portant création du brevet de technicien supérieur agricole option Aménagements Paysagers ;

Vu l'arrêté du 13 février 2020 portant nomination de la Directrice de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique ;

Sur proposition de Madame Sylvie DUTARTRE, ingénieur général des ponts des eaux et forêts, présidente du jury national du brevet de technicien supérieur agricole Aménagements Paysagers ;

ARRETE

Article 1 : Est nommé Président Adjoint de jury, en charge des dossiers de Validations des Acquis de l'Expérience du BTSA Aménagements Paysagers : **CHAUNAU Xavier**, enseignant – EPLEFPA brie Comte Robert (77170)

Article 2 : Sont désignés membres du jury les personnes suivantes pour le Jury du 19 mai 2022

Vincent PORRO – Professionnel- Nature & Prestige, 5 impasse du plateau de la gare 13770 Venelles

Patrick POT – Professionnel – Serres municipales, 1330 chemin de maliverny 13540 Puyricard

Marie DEFRANCE – Enseignante – EPLFPA des Flandres- 59160 Lomme

Laurence RABIN GRENIER - Enseignante – Institut de Genech 59242 Genech

Sophie MEYRONNE – Enseignante – Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture de Versailles 78000 Versailles

Article 3 : La Directrice de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique

Fort de France, le 6 mai 2022

La Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique

Sophie BOUYER

